

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT N°3. LA PLAINE DE LA GRAUFESENQUE

I.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

A. DESCRIPTION - SITUATION DE LA ZONE

Le secteur couvert par l'Orientation d'Aménagement se situe au Sud-Est du centre ancien de Millau. Ce site, bordé par ces deux cours d'eau structurants, présente un caractère naturel et patrimonial dans la mesure où il couvre également le site archéologique de la Graufesenque. De par la présence de ces vestiges archéologiques, mais aussi en raison de contraintes (zone d'expansion des crues du PPRI) et d'une forte sensibilité environnementale (proximité des cours d'eau, zone de captage), l'aménagement de ce secteur devra consister en une mise en valeur des potentialités du site par des aménagements légers dans une ambition de proposer un espace de loisirs d'intérêt supra-communal.

B. VOCATION FUTURE DE LA ZONE

La plaine de la Graufesenque est une zone à vocation naturelle, touristique, culturelle et de loisirs. Autour d'un bâtiment central (le centre d'interprétation) pourront s'organiser plusieurs secteurs à vocations différentes :

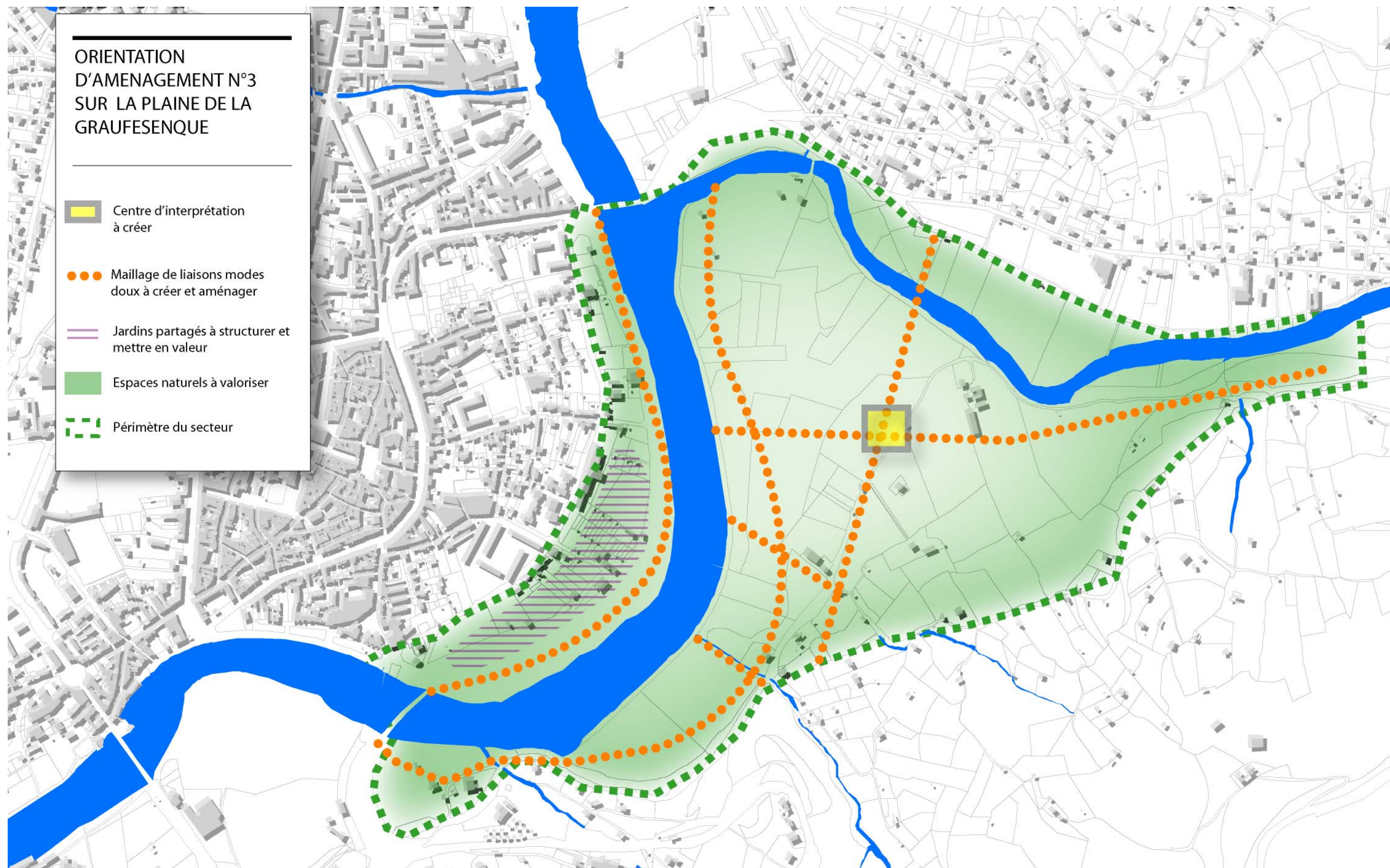
- ✓ Un parcours de découverte ludique en lien avec le Centre d'Interprétation,
- ✓ Un parcours de découverte du patrimoine depuis le centre-ville jusqu'au site,
- ✓ Un parcours de sensibilisation à l'environnement,
- ✓ Des jardins partagés supports à la découverte de l'agriculture biologique,
- ✓ Une aire d'atterrissage de Vol Libre,
- ✓ Un aménagement global des rives des cours d'eau aménageant des accès aux rives et des jeux d'eau.

Ces différents éléments seront mis en lien par des cheminements destinés aux modes doux (pétons/cycles). La volonté de mettre en valeur la vocation naturelle du site guidera les aménagements à réaliser.

C. OBJECTIFS POURSUIVIS

L'aménagement de ce secteur vise à valoriser un site naturel situé aux portes de la ville et qui pourrait constituer un site touristique, culturel et de détente pour les millavois, mais aussi pour les autres visiteurs. Il vise à recréer des liens entre la ville et son environnement naturel. Il permettra également d'organiser et d'orienter les flux touristiques en proposant outre l'aménagement de ce site, des parcours orientés vers la ville et son patrimoine.





I.2. PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE VALORISATION DU SITE

CONDITIONS GENERALES A L'URBANISATION

L'aménagement du secteur de la plaine de la Graufesenque devra répondre aux conditions suivantes :

- Proposer une valorisation des composantes naturelles et agricoles du site afin de ne pas en dénaturer l'ambiance originelle,
- Organiser l'aménagement de la plaine autour du Centre d'Interprétation (à créer), qui constituera la centralité du projet,
- Prévoir et aménager un accès principal du site depuis le centre-ville vers le centre d'interprétation,
- Envisager une passerelle piétonne au dessus du Tarn afin de faciliter les déplacements entre la plaine et le centre-ville de Millau,
- Mettre en place un maillage de cheminements modes doux (piétons, cycles) permettant de relier les différents secteurs du site et facilitant les déplacements le long des cours d'eau,
- Organiser, structurer et valoriser les jardins partagés existants entre le centre ancien et le Tarn,
- Aménager les berges des cours d'eau comme espaces de loisirs, de détente et y prévoir des accès organisés,
- Maintenir les boisements et la végétation existants et enrichir la palette végétale par une végétation ornementale,
- Prévoir sur le site des aménagements légers de loisirs, jeux pour enfants afin de proposer des parcours éducatifs et ludiques.

